

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, le 5 juillet 2022, à 19 h 30

Sont présents :

MM Roger Lévesque, maire
Nestor Dubé, conseiller # 1
Samuel Côté, conseiller # 2
Ghislain Desbiens, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mme Lise Bégin, conseillère # 6

Est absente : Mme Monique Bouchard, conseillère # 4

Assiste également à la séance, madame Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19 h 30.

2022.07.135

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et il demeure ouvert avec toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Adoption du procès-verbal

2022.07.136

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

MAMH	Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques : 10 116 \$
MTQ	Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration : 20 000 \$
MAMH	Programme de péréquation : 551 780 \$.
MRCOA	Statut d'avancement concernant le déploiement de Vidéotron.
MRCOA	Questionnaire sur le Programme de couches lavables.
UQÀM	Le droit de manifester au Québec : les règlements municipaux sous la loupe.
Mme Jacynthe Goulet	Demande concernant la sécurité des citoyens sur la 7 ^e Avenue entre la rue de l'Église et l'ancien bâtiment de la caisse Desjardins.
MTQ	Programme d'aide à la voirie locale pour des travaux d'amélioration dans le rang 6 & 7, 10 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires.
Desjardins	La ristourne de l'année 2021 est de 541,63 \$ pour la municipalité.

2022.07.137

4.1 Entretien ménager de la Salle des loisirs - Demande

CONSIDÉRANT QUE madame Jocelyne Bouchard a un contrat de sous-traitance pour l'entretien ménager du Studio NorForme;

CONSIDÉRANT QU'elle fait l'entretien ménager de la Salle des loisirs et de la salle de l'aréna sur demande;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure un contrat de sous-traitance pour ces dits bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE madame Bouchard demande une augmentation de salaire pour l'entretien de la salle des loisirs;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Samuel Côté d'octroyer un montant supplémentaire annexé au contrat pour l'entretien ménager de la Salle des loisirs.

Adoptée unanimement

5. Trésorerie

2022.07.138

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 juin 2022.

2022.07.139

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles dans le cadre de la séance ordinaire du 5 juillet 2022;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Juin 2022, totalisant 10 107,84 \$ et représenté par les chèques L2200064 à L2200068.
- Juillet 2022, totalisant 515,13 \$ et représenté par les chèques L2200069 à L2200070.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 23 à 25 totalisant 19 115,32 \$ (brut).

Adoptée unanimement

2022.07.140

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Mai 2022, totalisant 5 000,00 \$ et représenté par le chèque M2200004;
- Juin 2022, totalisant 103 011,18 \$ et représenté par les chèques C2200037 à C2200042; L2200064 à L2200068; P2200221 à P2200254.
- Juillet 2022, totalisant 5057,22 \$ et représenté par les chèques L2200069 à L2200070; P2200255 à P2200258.
- Annulation du chèque C2200037 au montant de 12 500,00 \$ et refait C2200039 au montant de 7 500,00 \$.

Adoptée unanimement

6. Administration

2022.07.141

6.1 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du 2 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu par les membres du conseil :

QUE la séance ordinaire du mois d'août sera tenue le mardi 9 août 2022, et ce, dès 19 h 30;

QU'un avis public de la modification apportée au calendrier soit affiché et publié sur la page Facebook de la municipalité, au bureau poste et sur le babillard à l'hôtel de ville par la greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée unanimement

2022.07.142

6.2 Vacances annuelles de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale madame Lyne Blanchet souhaite se prévaloir de son congé annuel durant la période estivale soit du 11 au 29 juillet 2022 et du 22 août au 7 septembre 2022;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser la directrice générale à se prévaloir de son congé annuel aux dates demandées.

Adoptée unanimement

2022.07.143

6.3 Renouvellement du contrat (entente de location) avec monsieur Jean Bergeron

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de renouveler le contrat pour une entente de location avec monsieur Jean Bergeron selon les mêmes conditions et d'autoriser la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée unanimement

2022.07.144

6.4 Licence mensuelle « veeam backup agent »

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'autoriser CIA Informatique à effectuer une sauvegarde en ligne du réseau informatique et de défrayer le coût de la licence mensuelle « Veeam Backup Agent (1SRV), dépense nette mensuelle de 71,38 \$ à imputer au poste budgétaire 02-130-00-350-01.

Adoptée unanimement

7. Travaux publics

2022.07.145

7.1 Avenant d'ingénierie de SNC-Lavalin Stavibel inc. concernant l'étude d'assainissement des eaux usées incluant la réfection de la 2^e Rue, entre l'avenue Dr. Biqué et la 4^e Avenue et une étude écologique, phase I et géotechnique

CONSIDÉRANT les conclusions préliminaires de l'avis technique intitulé – réfection 2^e Rue (686551-000-41ER-0001_A);

CONSIDÉRANT l'avis subséquent du MAMH d'inclure ces travaux dans le projet d'assainissement pour compléter les études et les étapes exclues du mandat initial, mais nécessaires pour la poursuite du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de regrouper le tout dans le projet de l'étude d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant no. 5 (634867-1166-41GB-0006_0) inclut des travaux de :

- ✓ Étude écologique;
- ✓ Étude de caractérisation de Phase I;
- ✓ Étude géotechnique pour la conception des étangs et stations de pompage et réfection de la 2^e Rue;
- ✓ Intégration de la 2^e Rue dans le projet;
- ✓ Rapport, plans, estimation et approbation du MAMH et MELCC.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'ingénierie n'étaient pas prévus au mandat initial;

Il est proposé par monsieur Samuel Coté, appuyé par monsieur Roger Lévesque et résolu que la demande d'avenant au mandat d'ingénierie initial, représentant la somme de 131 400 \$, avant taxes, présenté par SNC-Lavalin Stavibel inc., soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée unanimement

2022.07.146

7.2 Dépôt des soumissions pour la réfection d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE le 5 juillet 2022, à 15 h 05, la directrice générale ouvrait les soumissions reçues pour la réfection d'asphalte en présence de Mmes Jessica Lafontaine et Chantale Roy, et que le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses	
<i>Asphaltage Théo Paquet</i>	<i>113 595,30 \$</i>	<i>Prix fixe</i>
<i>Norpav</i>	<i>111 814,25 \$</i>	<i>Prix sujet à changement</i>

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'accepter le dépôt du rapport des soumissions reçues.

Adoptée unanimement

2022.07.147

7.3 Octroi du contrat pour la réfection d'asphalte

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'octroyer le contrat pour la réfection d'asphalte, tel que mentionné dans l'appel d'offres, à Asphaltage Théo Paquette soumissionnaire conforme, considérant que leur prix est fixe, dépense nette de 103 727,65 \$, à imputer au poste budgétaire 03-310-32-721-00.

Adoptée unanimement

2022.07.148 **7.4 Engagement de M. Jean-Guy Garant pour une formation avec la niveleuse**

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'engager M. Jean-Guy Garant pour former les employés des travaux publics avec la niveleuse, selon le contrat négocié entre les parties.

Adoptée unanimement

2022.07.149 **7.5 Relevés GPS des sentiers pédestres**

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air a été retenu ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de débroussaillage sont prévus dans le projet ;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'engager Groupement forestier coopératif Abitibi pour effectuer la prise de données GPS.

Adoptée unanimement

2022.07.150 **7.6 Demande de consentement de travaux dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour Vidéotron**

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'autoriser la compagnie CIMA à faire des travaux aériens sur le réseau électrique existant dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour Vidéotron.

Adoptée unanimement

8. Urbanisme et développement

2022.07.151 **8.1 Lotissement du lot 4 201 099 et une partie du lot 4 200 835**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut développer des terrains pour la vente;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu :

DE demander à la MRC d'Abitibi-Ouest de procéder à l'évaluation du lot 4 201 099, car celui-ci est un lot épar;

DE transférer les dossiers à l'inspecteur municipal pour qu'il s'occupe de faire faire le lotissement, tel que discuté avec lui, pour les lots 4 201 099 et 4 200 835.

Adoptée unanimement

2022.07.152 **8.2 Vente d'un terrain à M. Pierre Lauzon**

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Lauzon fait une demande pour acheter une partie du lot 4 200 835 d'une superficie de 464,52 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du Code municipal du Québec permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu :

- **DE** vendre une partie du lot 4 200 835, dès que le lotissement est effectué, au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables. Les frais de notaire, d'arpentage et de lotissement sont payables par M. Pierre Lauzon;
- **QUE** l'acquéreur devra procéder à la construction d'un garage sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.
- **D'autoriser** la directrice générale, madame Lyne Blanchet, à signer l'acte de vente notarié pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement

2022.07.153

8.3 Vente d'un terrain à M. Davely Lavoie

M. Davely Lavoie fait une demande pour acheter une partie du lot 4 200 835 d'une superficie de 15 000 pi² et touchant le lot 4 200 890;

CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être lotis;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu :

- **DE** vendre le terrain, dès que le lotissement est effectué, au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables. Les frais de notaire, d'arpentage et de lotissement sont payables par M. Davely Lavoie;
- **D'autoriser** la directrice générale, madame Lyne Blanchet, à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE M. Lavoie entreprenne une construction d'une maison ou d'un garage et ce, au cours des deux prochaines années. Le calcul débute à la date de la signature de l'acte notarié.

Adoptée unanimement

2022.07.154

8.4 Vente d'un terrain à Amex Exploration

Amex Exploration fait une demande pour acheter une partie du lot épar 4 201 099, soit le sixième du lot;

CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être lotis;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

- **DE** vendre le terrain, dès que le lotissement est effectué, au montant de l'évaluation de la MRC d'Abitibi-Ouest. Les frais de notaire, d'arpentage et de lotissement sont payables par Amex Exploration;
- **D'autoriser** la directrice générale, madame Lyne Blanchet, à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement

9. Loisirs et culture

2022.07.155

9.1 Modification du contrat de location de salle

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu

DE modifier le contrat de location de salle concernant le cout de location, soit 200 \$ plus les taxes applicables et un dépôt supplémentaire de 50 \$;

DE mentionner que tous les organismes à but non lucratif de la municipalité ne paient pas de frais de location et de ménage. Le contrat est annexé à la présente résolution.

Adoptée unanimement

10. Sujets divers (varia)

2022.07.156

10.1 Taux de vente des terrains municipaux

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Lise Bégin et résolu d'appliquer les nouveaux taux pour la vente de terrain avec ou sans services;

Terrain avec services	0,60 \$/pi ² = 0.055742
Terrain sans services	0,30 \$/pi ²
Lot épar	Selon l'évaluation de la MRCAO
1 pi ² = 0.09290304 m ²	

11. Période de questions

2022.07.157

12. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de clore la séance, il est 20 h 26.

Adoptée unanimement

Roger Lévesque, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière